

Pressions anthropiques et dégradations des berges de la lagune Ebrié de Treichville (Abidjan-Côte d'Ivoire)

DIARRA ALI¹, KABLAN N'GUESSAN HASSY JOSEPH²

1- Doctorant , 05 BP 1020 Abidjan 05 - diarraali225@yahoo.fr

2- Enseignant-chercheur, 01 BP 3439 Abidjan 01 - kablantjoseph@yahoo.fr

- Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan

RESUME

La croissance de la population de Treichville, ancien foyer de peuplement, est favorisée par les acquis qu'offre cette vieille ville coloniale au plan économique (Port, zones industries) et urbain (logements de moyen standing). En outre, du fait d'une rareté en terrain urbain cette forte population migrante venue de l'étranger en faveur de la région des lagunes soit 622 372 habitants (RGPH, 1998) trouvent refuge généralement sur les berges lagunaires qui semblent être privées de toutes règles de gestion.

C'est sur cet espace restreint, en fonction du mode de vie des populations, de leurs croyances, des activités menées, qu'est utilisé comme support des économies formelles (industrie) et de subsistance (fabrication de goudron, transport par pinasse, etc.). De l'exercice de ces activités informelles et industrielles résultent une dégradation des berges lagunaires de Treichville.

C'est pourquoi, l'article vise à montrer les facteurs anthropiques et les signes de cette dégradation d'une part et d'autre part proposer des stratégies de gestion durable du domaine lagunaire.

Mots-clés : Treichville, Berge lagunaire, Pressions anthropiques, Aménagement, dégradation

ABSTRACT

Ancient populating home, Treichville population growth is favoured by some acquired possibilities that are offered by this old colonial city on economic level (Port, industrial zones) and urban (housings of middle standing). Beyond, owing to the fact of urban land rarity, this large foreign migrating population in favour of the region of lagoons about 622 372 inhabitants (RGPH, 1998) general by find refuse on lagoon sides which seen to be deprived of any managing rules.

It is on this confined space, according to the living condition of population, their beliefs and activities, used as support of formal economies (industry) and substance (tar manufacturing, pinnace transportation, ect.). From such formal and industrial activities there is a degradation of Treichville lagoon sides. This is why this paper aims at showing anthropic factors and the signs of this degradation on the one hand and proposes long-lasting managing strategies of lagoon domain.

Key words : Treichville, lagoon side, anthropic pressures, arrangement, degradation

INTRODUCTION

L'eau est un puissant facteur de localisation des établissements humains que les seuls motifs économiques ou topographiques ne suffissent pas à expliquer (Merlin et al., 1988). En effet, dans les villes des pays en développement comme Abidjan, Kinshasa, Brazzaville, Bamako, Niamey, de nombreuses habitations équipements et infrastructures sont bâties au bord de l'eau ; pourtant, la question de l'eau n'est

abordée que sous ses aspects d'utilité immédiate, à savoir : adduction d'eau, assainissement, pêche, etc. (Diakitè, 1998). Or, la ville a besoin d'espaces majeurs diversifiés autour desquels les équipements et l'habitat s'organisent (Kablan et Pottier, 2008 ; Diakitè, 1998, Pottier et al., 2008). Les places, les avenues, certaines rues jouent depuis ce rôle, mais un plan d'eau, en ville ou au bord de la ville est une trace paysagère très importante pour enrichir et varier la structure urbaine.

Aussi, convient-il de noter que le domaine lagunaire Ébrié d'Abidjan reste le centre d'intérêt de notre travail et en particulier celui qui borde Treichville (figure n° 1). Cette commune représente une surface d'environ 13 732 ha soit 23,78 % de la ville d'Abidjan. Le taux de croissance est de 1,3 % (RGPH, 1998), celui-ci est corroboré par la forte croissance démographique de la commune passant de 79 000 à 108 292 habitants de 1975 à 1988 et 120 529 en 1998. Les statistiques de l'Institut National de la Statistique prévoient 146 228 habitants en 2013.

Cette forte population est impulsée par la dynamique économique qu'accorde la commune de Treichville depuis la période coloniale. Il s'agit précisément de la construction de la voie ferrée Abidjan-Niger qui atteint ladite commune en 1932 et l'ouverture du canal de Vridi en 1951 qui aboutit finalement à l'inauguration du port d'Abidjan en 1951 dans cette collectivité. Une forte concentration humaine ceinture le domaine lagunaire, car près de la moitié de la population, (62 518 habitants) occupent cet endroit soit 42,75 % de la population totale de la cité. «*Dès lors, il s'observe une densification de l'espace puisque la commune n'offre plus de zone d'extension*» (Soumahoro, 1998).

Si Treichville représente l'un des pôles économiques les plus importants de la ville d'Abidjan et même de la Côte d'Ivoire, il n'en demeure pas moins qu'il constitue une entité à part entière qui pose des problèmes entre le milieu physique, les populations et les activités. Car, le milieu saumâtre qui ceinture quasiment la commune est quotidiennement soumise aux souillures résultantes des activités humaines qu'elles soient domestiques, industrielles ou commerciales.

C'est pourquoi, la question qui fonde notre étude est la suivante : Comment la pression de la population contribue-t-elle à dégrader le domaine lagunaire de Treichville ? Afin de résoudre ce problème, une méthodologie a été réalisée.

Les enquêtes se sont déroulées du 14 mai au 20 septembre 2012 à cause de la disponibilité des acteurs à interroger pendant cette période. Elles ont

essentiellement consisté en un guide d'entretien et une enquête par questionnaire. La première étape a permis d'avoir un entretien avec les responsables du service technique de la mairie de Treichville, elle s'est déroulée du 14 au 24 mai et du 26 mai au 20 septembre à cause de la disponibilité des personnes à interroger. Ces entretiens ont permis l'acquisition d'informations relatives aux facteurs de cette dégradation et aux modes de gestion des berges lagunaires de Treichville. La deuxième étape a porté sur l'enquête par questionnaire et a été administrée aux propriétaires d'activité situés sur les bordures de la lagune de Treichville et les populations riveraines afin de déterminer les stratégies pour une meilleure gestion du domaine lagunaire.

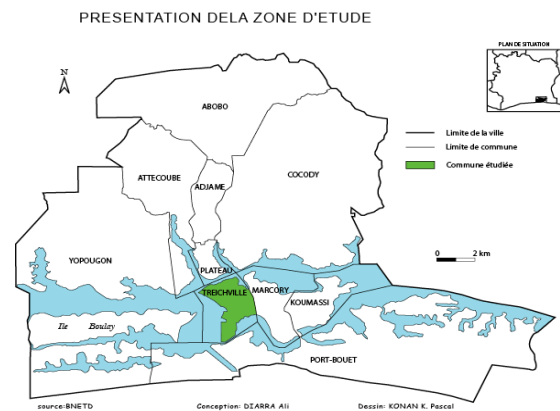


Figure n° 1 : La zone d'étude

Source : BNETD, 2009

1- LES FACTEURS ANTHROPIQUES ET LES SIGNES DE DÉGRADATIONS DU DOMAINE LAGUNAIRE

Le potentiel de développement économique détermine la dynamique spatiale au sein de laquelle l'urbanisation tient une place importante. Chaque activité génère un mode d'occupation de l'espace qui la fait souvent entrer en conflit avec d'autres, car le domaine lagunaire est extrêmement convoité par les opérateurs économiques d'activités industrielles et artisanales.

1.2- DES BERGES SOUMISES À DE FORTES CHARGES HUMAINES

Après avoir étendu le plan de lotissement du Plateau à Anoumabo¹ (Treichville) en 1932, un recensement est effectué par les autorités coloniales dès 1934 (Figure 2) car, Treichville était déjà un quartier indigène important et accueillait les migrants venus des contrées de la Côte d'Ivoire et de l'étranger.

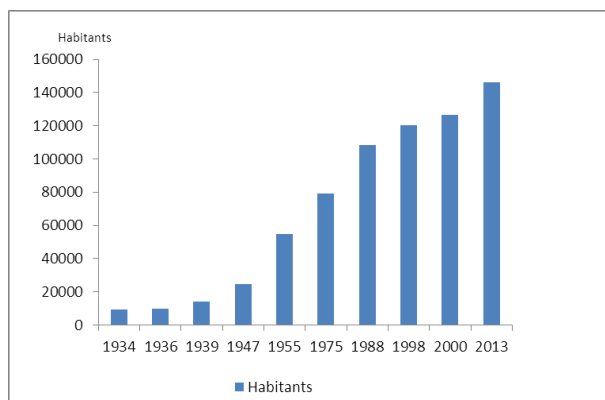


Figure n° 2 : Évolution de la population de Treichville de 1934 à 2013

Source : RGPH ; 65, 75,88, 98 et estimation en 2000 et 2013

D'une manière générale, la population de Treichville subit une forte croissance de 1934 à 1939 avec une augmentation d'environ 5 000 âmes. En outre, de 1947 à 1955 la population a doublée en moins d'une décennie et ce à cause du démarrage des activités du port d'Abidjan (Antoine P. et al., 1987 ; Aka D., 1994). Dès lors, la population ne cesse de s'accroître passant de 79 000 en 1975 à 144 228 habitants en 2010 soit une augmentation d'environ 65 000 habitants en 3 décennies et demie selon les projections de l'INS en 2010. Cette croissance est fortement liée à l'immigration des populations étrangères et principalement de celles issues de la CEDEAO, car 54 % de la population de la commune est étrangère et 93,2 % d'entre elle viennent de ladite communauté régionale.

1- Anoumabo, village Ébrié installé sur l'île de Petit-Bassam au 19^e siècle entre les ponts Houphouët-Boigny et De gaule. L'État a délocalisé cette bourgade en 1964 pour des raisons d'esthétique sur le site actuel de Marcory

La présence des industries et des activités informelles favorisent une densification de la population précisément dans les quartiers péri-lagunaires. (Aka D., 1994). Avec 3 330 hbts/km², la commune de Treichville à une densité 54 fois plus grande que celle nationale. Aussi, sur les 12 quartiers péri-lagunaires que compte la commune sept d'entre eux ont une densité supérieure à 5 000 hbts/km². La pression exercée sur le milieu est donc très importante. Si les quartiers proches de la lagune ont des densités élevées c'est parce que de plus en plus, elles sont occupées par des habitats spontanés et les quartiers sont dominés par les habitats de cours, comme en témoigne les quartiers Yobou Lambert, Kouassi lenoir, Jacques Aka. *Ces habitats accueillent le plus grand nombre de personnes comparativement aux habitats économiques et de haut standing* (Ymba, 2006). Ces quartiers regorgent des espaces non à aedificandi et ayant pas bénéficié d'aménagement de l'État. Dès lors, des individus se proclamant propriétaires terriens se livrent à la vente et à la location d'espace et de logement défiant toute concurrence quand l'on sait les difficultés d'acquisition de logements décents à Abidjan. Les populations migrantes en quête d'un bien-être n'ont pas le choix que de s'y installer, car n'ayant pas de moyen pour mieux se loger. Le manque d'équipements et d'infrastructures d'assainissement font que la lagune devient le réceptacle de toutes les eaux usées et des déchets. Aussi, une fois établies, elles s'adonnent à des activités lucratives telles que la pêche, la fabrication de goudron et de teinture, le lavage de voiture, la mécanique le fumage de poisson la vente à l'étalage d'article divers qui tendent de polluer la lagune et de dégrader ses berges.

Ce processus est activé par la relative facilité d'accès aux fronts lagunaires. Les berges lagunaires sont des espaces que les populations squattent le plus souvent. Elles y ont accès par le biais des particuliers et de la mairie de Treichville qui sont relativement souple dans ces conditions d'accès. L'armature urbaine des localités de vieille tradition citadine préfigure déjà l'image des aires d'accumulation maximale du peuplement dans les zones péri-lagunaires. Rien n'indique en effet, pour le moment, des signes de ruptures qui viendraient bouleverser la tendance actuelle.

1.2- CONTRASTE DANS L'AMÉNAGEMENT DES BERGES LAGUNAIRES DE TREICHVILLE

Le front lagunaire de la commune de Treichville présente trois types d'aménagement. D'abord, un aménagement constitué essentiellement par les installations portuaires que sont les quais de navire, le terminal à conteneurs, des zones industrielles et des locaux d'entreprises privées et publiques (Photo 1). Cet aménagement portuaire représente 63 % du front lagunaire de ladite commune et se localise essentiellement à l'ouest, au nord ouest, au sud-ouest et au sud-est. Cette part est liée à la situation géographique de la commune favorable aux installations portuaires et industrielles vue le positionnement du canal de Vridi qui constitue la porte d'entrée des navires sur la lagune. Ensuite, il s'en suit un front lagunaire idéalement aménagé car répondant aux exigences urbanistiques et environnementales. Il se localise dans les quartiers suivants : Cité fonctionnaire, Boa Kouassi, Seyni Gueye, Antonin Dioulo, Boni Pierre et Jacques Aka. Cet espace qui occupe 11 % des berges lagunaires de Treichville se situe au Nord et est équipé par des jardins publics, le palais de la culture, des habitats économiques, les gares lagunaires (SOTRA et pinasse) et des immeubles d'entreprises privées (CIE, SODECI, SDV). Cet accommodement entre les deux ponts procède de plusieurs projets d'aménagement établi depuis 1970 par l'Atelier d'Urbanisme de la Région d'Abidjan et dont le dernier date de 1997 (photo 3). Enfin, les rives lagunaires des quartiers précaires et semi précaires que sont Kouassi Lenoir au sud et Yobou Lambert au nord occupent 26 % du front lagunaire sur lequel s'exercent les activités informelles notamment le lavage de voiture, la mécanique, la fabrication de goudron (Photo 2) et de peinture, la teinture, la pêche et le fumage de poissons. De ces activités découle une dégradation sans précédent du milieu lagunaire à travers la pollution et l'érosion du domaine lagunaire, car les eaux usées et les déchets y sont déversés sans traitement préalable.



Photo 1 : Les GMA (Grand Moulin d'Abidjan) installée dans la zone portuaire et qui pollue la lagune



Photo 2 : Fontes de résidus (caoutchouc et produit pétrolier) servant à la fabrication du goudron au quartier Biafra et dont les eaux usées se retrouvent directement en lagune.



Photo 3 : Vue panoramique d'une partie du front lagunaire Nord du quartier Cité Fonctionnaire avec un bel édifice (direction de SDV-SAGA) qui côtoie la gare lagunaire centrale ; une gare artisanale dépourvue de toute esthétique et d'équipement sécuritaire. Cela malgré la présence d'un poste de police maritime dont la cour sert de passage d'accès à ladite gare.

Les activités formelles du secteur public ou privé occupent les berges de Treichville. Dans la zone portuaire, on trouve uniquement des activités à vocation industrielles. Cette peinture pittoresque que présentent les rives lagunaires met à nu le non respect des critères d'aménagement d'une zone urbaine. Les critères sont définis par les plans d'aménagement qui sont étroitement liés à l'esthétique du paysage en tenant compte des besoins des populations notamment : des besoins en logis modernes pour palier aux questions des habitats précaires, un cadre récréatif à des fins touristiques, développer le transport lagunaire pour faciliter la desserte au niveau des différents quartiers de la commune. Or, il n'en est rien sur les berges de Treichville. C'est pourquoi, il est évident que seuls les pouvoirs publics ont la possibilité de mener à bien de telles actions. Car, cette dégradation pose des problèmes d'ordre environnementaux, qui seront d'autant plus difficiles à résoudre qu'il faudra en même temps assurer la sauvegarde de toutes les fonctions urbaines (activités économique, loisirs, transports, logement) dont certaines ont tendance à nuire à d'autres. Il s'agit donc d'essayer d'intégrer ces problèmes dans un schéma général d'aménagement des fronts lagunaires

nord, est et ouest de la commune qui mette «chacun à sa place» et qui permette de donner le plus de cohérence possible à l'action de l'administration.

1.3- GESTION AMBIGUË DU DOMAINE LAGUNAIRE

Le cadre institutionnel actuel de la gestion du littoral et singulièrement du milieu lagunaire est caractérisé par l'existence de l'administration centrale, des collectivités territoriales, des Établissements Publics Nationaux, des ONG et des populations comme en témoigne la figure n°5. Le Ministère de l'environnement dans le cadre de ses compétences générales, dispose de prérogatives pour proposer une politique globale et définir des perspectives stratégiques d'ensemble en vue de sauvegarder l'environnement du milieu lagunaire. Il soutient également la mise en œuvre des mesures opérationnelles arrêtées. Les autres Ministères concernés contribuent à la mise en œuvre de la politique, dans le contexte de leurs compétences sectorielles respectives.

En outre, avec la décentralisation, les collectivités territoriales (district et mairie) sont directement concernées par les fronts lagunaires principalement du fait de leurs compétences décentralisées, qui leur confèrent des responsabilités en matière d'aménagement du territoire et de développement économique. Le législateur a prévu des dispositions qui renforcent les possibilités d'implication des communes dans la gestion de l'espace lagunaire à travers la loi n°2003-208 du 07 juillet 2003. Il s'agit des possibilités pour celles qui disposent des capacités requises de voir transférer ou céder des portions desdits espaces qui appartiennent à l'État et de nouer des partenariats avec celui-ci ou des structures privées dans le cadre de contrats plans.

Fort logiquement, la bonne gestion du milieu lagunaire devrait être ressentie, malheureusement, il n'en est rien. Ce constat est observé dans la commune de Treichville, où les conflits de compétence entre l'administration centrale (Ministère de l'Environnement, Ministère du Transport) et les collectivités territoriales (district d'Abidjan, commune de Treichville) pour la gestion de l'aménagement des berges de ladite commune, à telle enseigne que l'est du domaine lagunaire est fortement dégradé.

De plus, il convient d'ajouter que selon le décret n°2004-07 du 07 janvier 2004 portant organisation du Ministère d'État, ministère des transports en son article 9, la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires est chargée entre autres de participer à la politique d'aménagement, d'exploitation et de protection des domaines publics maritime et lagunaire. Elle procède à la délimitation du domaine public maritime et fluvio-lagunaire en liaison avec les services concernés et élabore les plans d'aménagement, d'occupation, d'exploitation et d'assainissement desdits espaces.

Par ailleurs, l'occupation du domaine lagunaire doit se faire de manière temporaire selon les dispositions légales et réglementaires régissant l'occupation du domaine public lagunaire. Pour se faire, un formulaire de demande doit être retiré à la Direction des Affaires Portuaires, du Domaine et de la Plaisance, et s'acquitter d'une somme forfaitaire en fonction des différentes occupations :

- Occupation à titre commercial (personnelle).....20 000 F. CFA
- Occupation à titre commercial (entreprise).....20 000 F. CFA
- Occupation à titre privé.....10 000 F. CFA

Ces différentes occupations sont soumises à des taxes selon l'article 40 de la Loi n°2004-271 du 15 avril 2004 portant Loi de finances 2004. Ainsi, sont fixés pour l'occupation à titre commercial du domaine public lagunaire 500 F.CFA par m² par an et pour l'occupation à titre privé du domaine public lagunaire 250 F.CFA par m² par an.

Toutefois, l'article 40 de la loi n°2004-271 du 15 avril 2004 portant Loi de finances de l'année 2004 prévoit des sanctions allant de 50 000 à 5 000 000 de F.CFA contre toute personne physique ou morale qui aura occupé ou exploité frauduleusement le domaine public lagunaire. Toutefois, sur le terrain, le laxisme des autorités et la méconnaissance des Lois font des gérants des activités informelles (fabrication de goudron et mélange de peinture, lavage de voiture, réparation mécanique, vente à étalage etc.) des mauvais payeurs. Les propriétaires payent plutôt des taxes forfaitaires à la Mairie de Treichville. Car, c'est elle qui a octroyé les espaces sur lesquels s'exercent ces activités informelles.

Cependant, à tort ou à raison, le domaine lagunaire a souvent été considéré comme le domaine du rural, comme en témoigne le bicéphalisme au niveau de la gestion de cet espace. À côté de cette législation moderne publiée par l'État, il y a la gestion coutumière, qui s'est appropriée l'espace en dépit de l'évolution des institutions étatiques. Cette gestion est matérialisée par la balkanisation de l'espace lagunaire de Treichville par les villages côtiers autochtones (figure 6). Aussi, ces villages disposant d'une autorité sur ces espaces ne se situent même pas dans la commune. Par conséquent, ils n'ont pas un regard quotidien sur la gérance du domaine lagunaire de Treichville, il s'en suit les dérives liées aux activités humaines telles que l'usage des produits toxiques pour la pêche, le déversement des eaux usées et déchets en lagune, comme on peut le constater à Yobou Lambert, Jacques Aka, Habitat et Kouassi Lenoir.

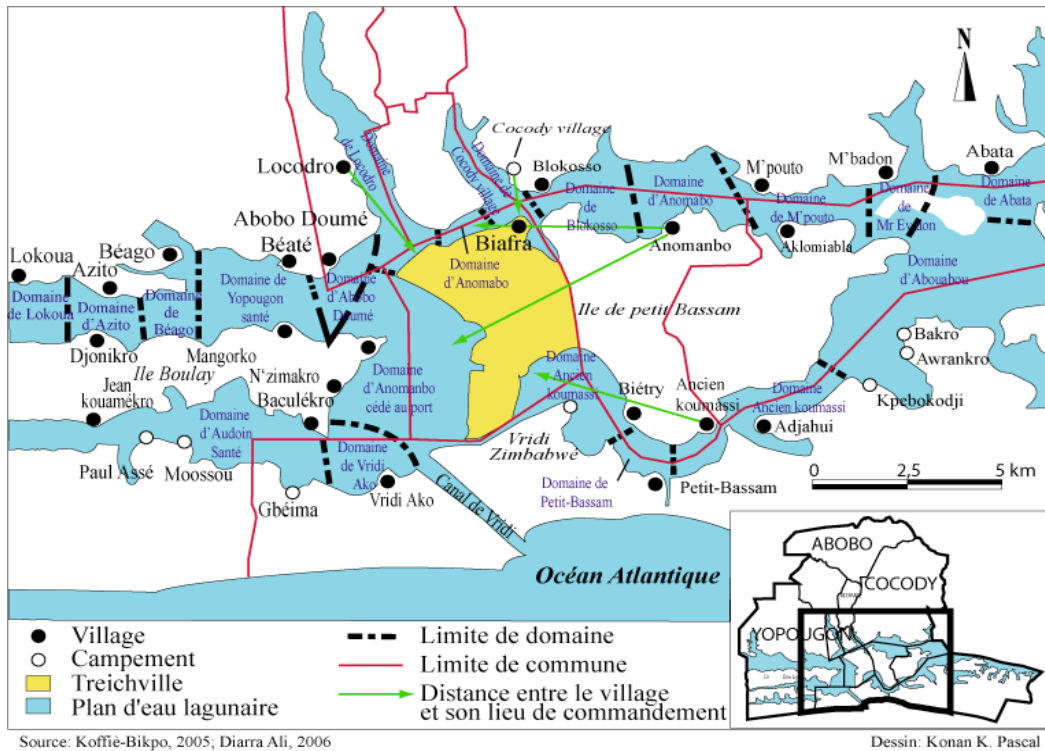


Figure n° 6 : Zones d'influence des villages côtiers sur le domaine lagunaire de Treichville

En somme, la gestion étatique ou coutumière présente d'énormes difficultés à préserver la qualité de l'environnement lagunaire. Ce bicéphalisme institutionnel fait place dans bien des zones du milieu lagunaire Abidjanais à des « *vides institutionnels* » ce qui fait que les populations qui squattent ces espaces, échappent par ricochet aux deux formes de gestion. Dans ces conditions, une gestion commune mettant en relation les prérogatives étatiques et coutumières de façon concertée pourra venir à bout de toutes les velléités allant dans le sens du non respect des textes de la gestion et la protection du domaine lagunaire abidjanais.

2- LES STRATÉGIES DE GESTION DURABLE DU DOMAINE LAGUNAIRE

2.1- LES AXES DE VALORISATION DU DOMAINE LAGUNAIRE ÉBRIÉ

Les divers usages du plan d'eau lagunaire nécessitent un aménagement multiforme. Cet

aménagement doit satisfaire les besoins de tous les acteurs notamment ceux relatifs aux populations riveraines, des autorités politiques et coutumières et faire face aux impératifs urbanistiques

- le transport urbain lagunaire

C'est une activité importante, car la lagune Ébrié est un véritable facteur d'unité pour la ville. Elle seule est capable, en raison de son prolongement, d'assurer le lien entre Treichville et les autres communes de la ville (Yopougon, Plateau, Attécoubé, Marcory, Koumassi, et Port-Bouët) et certains villages et villes lagunaires. Cette activité sera d'un apport très important dans le secteur des transports urbains en général.

- Le loisir et le tourisme nautique

Les plans d'eau et leur environnement immédiat constituent un des éléments privilégiés du paysage urbain. Ils sont de plus en plus les supports d'activités de loisir de plein air telles que la pêche, la détente, la pratique des sports, etc. Un véritable aménagement touristique et récréatif doit être entrepris.

Les actions prioritaires concernent les aménagements légers de détente et de loisir (l'exemple de l'espace Coca Cola sur la berge sud du Plateau). Cela permettra aux populations de Treichville et même des autres contrées de s'épanouir.

- Un habitat de standing

L'habitat est aussi un axe de valorisation du plan d'eau lagunaire. Les programmes d'habitat à mettre en œuvre devront proposer des modules d'habitats de standing. L'habitat de standing permettra à la fois de satisfaire en partie les besoins en logements de la ville, mais également de donner un certain équilibre aux opérations d'aménagement qui auront lieu. Si les prix de vente des habitats sont raisonnables, alors ils peuvent supporter les coûts des aménagements des berges. Pour cela, il faut d'abord identifier les sites susceptibles de recevoir de tels programmes et lancer ensuite un appel d'offres aux promoteurs privés pour leurs réalisations.

2.2- VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES BERGES DE TREICHVILLE

Le front lagunaire de Treichville est le lieu privilégié d'expression et de confrontation d'intérêts contradictoires. Dès lors, l'intervention des pouvoirs publics est déterminante pour concilier le développement économique avec les préoccupations sociales et environnementales. Car, si le village d'Anoumabo situé jadis sur le long du front lagunaire nord de Treichville a dû être déplacé en 1964 pour des raisons d'esthétique du paysage, la vue offerte par les berges lagunaires de Treichville devraient être logiquement très belle, or il n'en est rien. Dans ces conditions, une gestion concertée à la base prenant en compte tous les acteurs intervenants sur cet espace pourrait apporter des réponses définitives aux questions relatives à la gestion, la protection et à la préservation du domaine lagunaire. Le diagnostic qui ressort des constats effectués sur le terrain et ceux du ministère de l'environnement ont abouti aux mêmes résultats à

savoir : la mise en évidence de 3 enjeux majeurs qui constituent les défis que la vision d'une gestion durable des berges lagunaires exige de relever prioritairement à Treichville. Ces enjeux sont les suivants :

- ▶ Faire l'état des lieux et montrer l'intérêt du site ;
- ▶ La consolidation et la traduction d'une volonté politique visant la sauvegarde durable des berges de Treichville ;
- ▶ L'organisation de l'occupation du front lagunaire et les modalités d'accès au foncier ;
- ▶ L'adoption de comportement compatible avec la gestion durable des dites berges.

• *La consolidation et la traduction d'une volonté politique visant la sauvegarde durable des berges de Treichville*

L'engagement de la puissance publique doit être visible et perçu à travers une politique qui en marque le niveau de priorité et qui fixe la trame des interventions des différents acteurs. Cette politique induira nécessairement la mise à niveau effective des moyens d'interventions institutionnelles, réglementaires et matériels requis pour atteindre les objectifs escomptés. C'est dans cette optique que s'inscrit la figure n°7 dessous inspiré du séminaire universitaire prononcé par Kopieou Gouganou en 2007.

Cette figure met en exergue l'aspect institutionnel dans lequel le mécanisme de mise en œuvre est impulsé par l'État de Côte d'Ivoire. Ce dernier, doit mettre en place une structure autonome dénommée société de patrimoine et de régulation qui aura à coordonner et suivre les actions des collectivités territoriales et des concessionnaires (les intervenants dans le milieu lagunaire) afin de gérer au mieux l'espace lagunaire.

En outre, l'État devra adopter une loi spécifique à l'aménagement et à la protection du littoral en général et des berges lagunaires en particulier pour donner un contenu juridique à ces espaces.

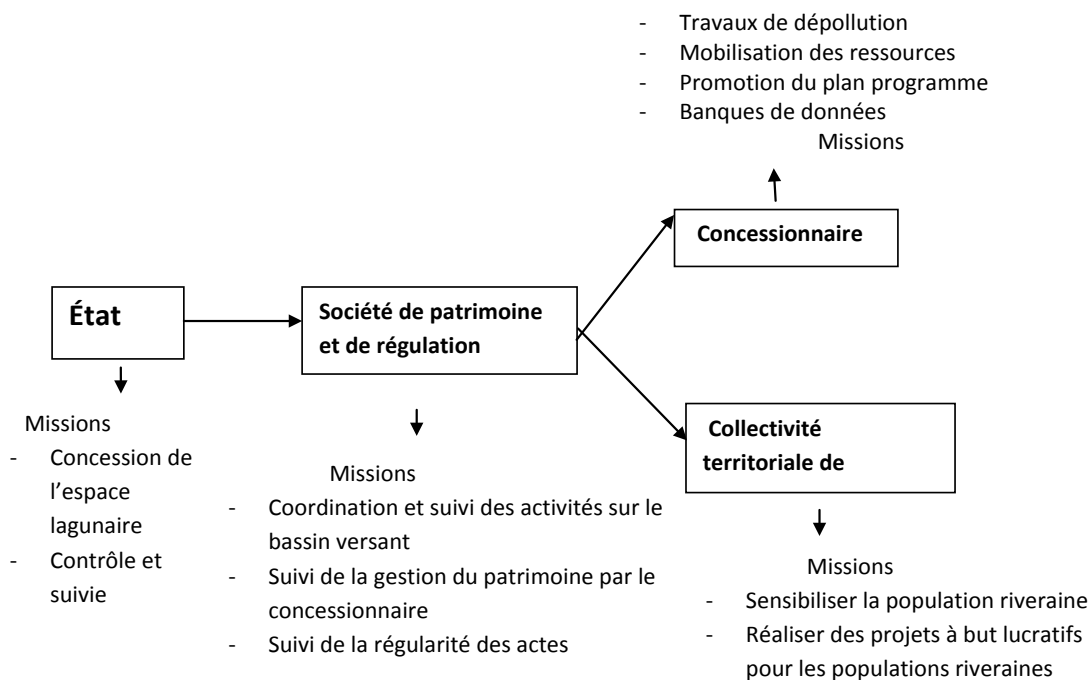


Figure n° 7 : Aspect institutionnel et mécanisme de mise en œuvre

Source : Inspiré de KOPIEU GOUGANOU, 2007

• L'organisation de l'occupation du front lagunaire et les modalités d'accès au foncier

Le front lagunaire de Treichville est un espace convoité car des nombreuses activités peuvent s'y dérouler. Il en découle une compétition pour l'appropriation des terrains qui ont une vue sur la lagune. Le constat sur le terrain a montré que tout le monde s'y installe avec ce que cela comporte comme impact négatif sur l'environnement, du fait d'un manque évident d'une institution de gestion pour les implantations et organisations préalables. Ce qui entraîne une pollution organique, chimique et microbiologique. Cependant, les lois portant code de l'eau et le code de l'environnement ne comportent pas de décret d'application.

L'adoption de comportements compatibles avec la gestion durable des berges

La gestion durable des berges repose sur une ambition commune qui doit se traduire finalement

par la contribution du plus nombre à la réalisation de cet objectif. Ainsi, cette gestion ne peut se concevoir sans les populations qui sont à la fois les bénéficiaires, les utilisateurs et parfois les destructeurs de leur environnement. C'est pourquoi, les populations de Treichville et singulièrement celles des quartiers Yobou Lambert et Kouassi Lenoir doivent être progressivement informées et amenées à changer de comportement en adoptant une attitude respectueuse envers leur environnement, ne serait-ce que pour en tirer tous les bénéfices de l'amélioration de leur environnement.

Bien que les pressions humaines soient croissantes sur les berges de Treichville, il est encore possible de maîtriser la littoralisation si l'on développe un cadre de référence, réglemente les interventions, stimule la mise en valeur des rives et, suscite un changement de comportement de la population. C'est dire que, malgré tout, l'espoir demeure toujours pour une gestion durable du front lagunaire.

CONCLUSION

La très forte variété de l'occupation humaine sur le domaine lagunaire engendre la dégradation de celui-ci. Cette situation marque la nécessité de mettre à l'étude l'aménagement de ce domaine fortement dégradé. Ceci afin que toutes les activités anthropiques (industrielles, informelles, transport, pêche et tourisme) puisse trouver une place sans porter préjudice à celle des autres. Il est évident que seules des actions concertées pourront permettre de dénouer cette problématique basée sur la protection du domaine lagunaire.

Les avantages que la commune de Treichville tire de la présence de la lagune sont immenses au regard des activités économiques exercées sur ces berges, mais cela est très insuffisant par rapport à l'immense potentialité qu'elle peut offrir pour un meilleur développement urbain. Les axes de développement donnés dans cette étude ne sont pas exhaustifs. D'autres études plus poussées (faisabilité technique, financière, économique des projets d'aménagement, ...) pourraient les approfondir, car immense responsabilité des géographes, des urbanistes, des économistes, des sociologues, des politiques, c'est-à-dire de tous.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTOINE Ph., DUBRESSON A., MANOU-SAVINA A., 1987, Abidjan «Côté Cours», Pour comprendre la question de l'habitat, Karthala, ORSTOM, Paris 214 p.
- BANQUE MONDIALE (1989), Les emplois à Abidjan, artisans et petits commerçants, commune de Treichville, volume 3, DCGTx, Abidjan, 34 p
- BANQUE MONDIALE (1987), Programme d'amélioration de l'environnement lagunaire d'Abidjan ; identification des rives lagunaires susceptibles de valorisation, AUA, Abidjan, 10 p.
- BNETD (1996), Aperçu sur la commune de Treichville, BNETD, Abidjan, 47 p
- BNETD (1977), Treichville front lagunaire règlement d'urbanisme, BNETD, Abidjan, 11 p
- DCGTx (1990), Atlas des équipements de la commune de Treichville, DCGTx, Abidjan, 19 p
- DIAKITE O., 1998, Intégration de l'eau dans le paysage urbain d'Abidjan (Côte d'Ivoire) : Propositions pour une revalorisation de la lagune Ébrié et de ses berges. Mémoire de fin d'étude juin 1998, E.A.M.A.U, Lomé, 86 p
- DIARRAA. (2006), Les pressions anthropiques sur les berges de la lagune Ébrié : le cas de l'île Boulay ; mémoire de maîtrise Université de Cocody, Abidjan, 168 p
- KABLAN N. H. J., POTTIER P., 2008, La problématique de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Côte d'Ivoire. In Pottier P. et Anoh P. (sous la direction de), *Géographie du littoral de Côte d'Ivoire : éléments de réflexion pour une politique de gestion intégrée*, Coopération interuniversitaire Cocody- Abidjan (Côte d'Ivoire) / Nantes (France), pp. 249-274.
- KOPIEU G., (2007), Plan programme de dépollution d'aménagement et d'exploitation de l'espace lagunaire, séminaire universitaire, Abidjan, 66 p.
- MERLIN P., CHOAY F., (1988), Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, P.U.F, Paris, 194 p.
- OUOMPIE E. C. (2008), Droit de l'urbanisme et de la construction en Côte d'Ivoire, les éditions ABC, Abidjan, Avril 2008, 139 p
- POTTIER P., AFFIAN K., DJAGOUE M. V., ANOH K. P., KRAY., KANGAHA., ROBIN M., 2008, La lagune Ebrié à l'épreuve de la pression anthropique in Pottier P. et Anoh K. P. dir., *Géographie du littoral de Côte d'Ivoire : éléments de réflexion pour une politique de gestion intégrée*, Coopération interuniversitaire Cocody- Abidjan (Côte d'Ivoire) / Nantes (France), pp. 165-182
- YMBA M. (2006), Environnement et santé : cas des populations de Treichville riveraines de la lagune Ébrié, mémoire de maîtrise, Université de Cocody, Abidjan, 158 p.